



RÉSOLUTION 41-3

RÉSOLUTION CONCERNANT LES INTERVENTIONS D'URGENCE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC) possède une longue tradition de collaboration proactive relativement à la prévision des changements climatiques ainsi qu'à l'intervention et l'adaptation à l'égard de celui-ci;

ATTENDU QU'en 1998, les GNA-PMEC ont adopté le Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion des urgences (PEIAGU) qui prévoit une possible aide mutuelle entre les États et les provinces en cas d'urgence ou de catastrophe;

ATTENDU QUE le PEIAGU confie aux Administrations signataires la tâche de formuler des plans, d'examiner les risques, d'élaborer des procédures transfrontalières, d'aider à alerter les collectivités situées près de leurs frontières et de protéger les services essentiels;

ATTENDU QUE la connaissance scientifique actuelle souligne la relation étroite entre les changements climatiques, la plus grande fréquence et l'intensité accrue des catastrophes naturelles ainsi que l'émergence de nouvelles menaces pour la santé humaine et environnementale;

ATTENDU QUE les changements climatiques demeurent un enjeu important pour la région et que les GNA-PMEC ont accepté de continuer de collaborer en mettant à jour leur plan d'action régional sur les changements climatiques de 2001;

ATTENDU QUE la collaboration régionale offre l'occasion de faire preuve de leadership en matière de renforcement de nos capacités d'intervention ainsi que d'adaptation de nos collectivités, nos infrastructures et nos économies aux potentielles répercussions négatives des urgences climatiques;

ATTENDU QUE les GNA-PMEC continuent de reconnaître le besoin, pour les États et les provinces, d'échanger de l'information, d'améliorer la communication, de prendre en compte la vulnérabilité et les risques liés au climat dans les processus de planification et de prise de décisions ainsi que de trouver des moyens efficaces pour atténuer les répercussions et intervenir en temps opportun lorsque des urgences climatiques surviennent;

ATTENDU QUE la collaboration entre les secteurs de la gestion des urgences et des changements climatiques renforce à la fois l'intervention et la résilience de la région dans le but de protéger nos citoyens, l'environnement et nos économies en harmonisant davantage l'adaptation aux changements climatiques et les interventions d'urgence;

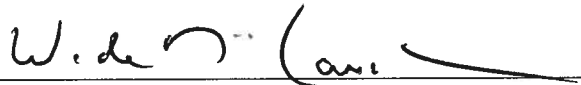
PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité sur l'environnement et le Groupe international de gestion des urgences (GIGU) étendent leur coopération à la gestion des phénomènes climatiques extrêmes en collaborant à des priorités et points d'intérêt communs;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'à compter de 2018 et à intervalles réguliers par la suite, le GIGU rende compte aux gouverneurs et aux premiers ministres de sa collaboration avec le Comité sur l'environnement par l'entremise de son rapport annuel;

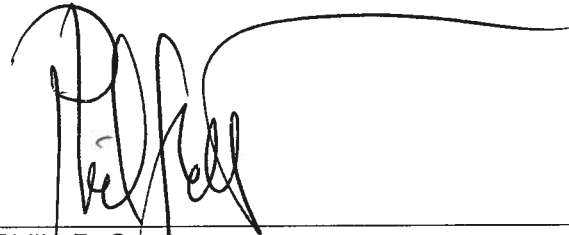
IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'à compter de 2018, le GIGU inclue dans son rapport annuel des recommandations d'initiatives conjointes visant à protéger davantage les citoyens et les infrastructures contre les répercussions négatives des phénomènes climatiques extrêmes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouvernements de la région s'assurent que l'information sur les risques liés au climat, la vulnérabilité et les solutions d'adaptation ainsi que les nouvelles preuves scientifiques des changements climatiques soient diffusées et intégrées dans la planification et la prise de décisions des secteurs clés.

Adoptée à la 41^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 28 août 2017.



Wade MacLauchlan
Premier ministre de
l'Île-du-Prince-Édouard
Coprésident



Philip B. Scott
Gouverneur du Vermont
Coprésident